

VILLE DE RIORGES

N° 2_11

OBJET :

FINANCES

**VENTE A L'AMIABLE A
L'AMICALE LAIQUE DE
CHARLIEU-SECTION
GYMNASTIQUE, DE L'ANCIEN
PRATICABLE DE
GYMNASTIQUE DU CENTRE
SPORTIF LEO LAGRANGE ET
DETERMINATION DU PRIX DE
VENTE**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **24 MAI 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 mai 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Martine SCHMÜCK, Jacky BARRAUD, *adjoints* ; Nicole AZY, Pierre BARNET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILLIERE, Andrée RICCETTI, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Stéphane JEVAUDAN

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK Jacky BARRAUD Nicole AZY Pierre BARNET Isabelle BERTHELOT Blandine LATHUILLIERE Andrée RICCETTI Guy CONSTANT Patrice RIVOIRE	Eric MICHAUD Michelle BOUCHET Chantal LACOUR Alain ASTIER Véronique MOUILLER Pascale THORAL Suzanne LACOTE Jacqueline RUBLON Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180524-2_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2018

Affichage : 25/05/2018

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

**VENTE A L'AMIABLE
A L'AMICALE LAÏQUE DE CHARLIEU – SECTION GYMNASTIQUE,
DE L'ANCIEN PRATICABLE DE GYMNASTIQUE
DU CENTRE SPORTIF LEO LAGRANGE
ET DETERMINATION DU PRIX DE VENTE**

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

"La commune ayant remplacé le praticable de gymnastique du centre sportif Léo Lagrange afin de permettre une progression significative du niveau sportif atteint par les pratiquants de cette discipline à Riorges, l'ancien praticable a été démonté et stocké par les services municipaux.

La section gymnastique de l'Amicale Laïque de Charlieu s'est montrée intéressée pour se porter acquéreuse de ce matériel, dont la commune était propriétaire depuis les années 1990, au prix de 4 500 €."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

1. le prix de 4 500 € fixé pour la vente de l'ancien praticable ;
2. sa vente à l'Amicale Laïque de Charlieu – section gymnastique.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 mai 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

